



**DECISION**

**Dépôt d'une demande de déclaration préalable  
pour la création de deux terrains de padel au  
Garden Tennis à ROYAN**

**DB/PJ**  
**DST N° 22.419**

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis situé 4 allée des Rochers à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis situé 4 allée des Rochers à Royan,

**DÉCIDE**

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis situé 4 allée des Rochers à Royan

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 6 juillet 2022  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS



Le Maire,  
Patrick MARENGO

Fait à Royan, le 01/07/2022



Le Maire,  
Patrick MARENGO